

**VISITE D'INSPECTION DE CHANTIER DU CHSCT****Visite effectuée par :**

MM. HOULLE - DELHOMMAIS - BORGO

**Lieu et date de la visite d'Inspection :*****CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM le 28 juillet 2005*****Emetteur du CR :**

M. J.BORGO le : 1er août 2005

**DIFFUSION**

Le président	M. MEYER
Le secrétaire du CHSCT	J. BORGO
Le SPSE	L. GIRARDI
Le médecin du travail	Dr GOLDSCHMIDT
Le chef de chantier	S. FENGER
L'Animateur sécurité	G. CLADE
Le responsable d'exp.	F. GOLLY

Sur ce chantier habituellement un effectif de 22 personnes y travaille en permanence.  
Le jour de la visite 10 salariés étaient présents sur le chantier.

Les habilitations du personnel Clemessy ont été vérifiées par sondage (dans classeur tenu à jour par le chef de chantier) : RAS  
Les personnels « DATR » nécessitent une surveillance particulière tous les 9 mois (suivi effectué) - RAS.

En ce qui concerne la formation du personnel arrivant sur le site, c'est le chef de chantier qui procède à l'information et à la formation à la sécurité des salariés.  
De plus, tous les ans, une formation à la sécurité est dispensée par le client « EDF ».

Au niveau des secouristes, ils sont au nombre de 8 à 9 personnes (formations vérifiées à jour).

**Nota** : le jour de la visite, il n'y avait aucun intérimaire.

**Remarques** : compte-tenu des formations exigées par le client pour les interventions sur site, très peu de sociétés d'intérim s'engagent à former du personnel.

A propos des sociétés sous-traitantes, les 2 sociétés qui y travaillent sont validées et imposées par notre client EDF.

**Concernant l'affichage et les documents obligatoires** : il n'existe pas sur le chantier les registres obligatoires. La liste à jour des membres du CHSCT de Mulhouse n'a pas pu être présentée.  
Le dernier PV du CHSCT n'a pu être présenté.

Concernant les travaux à réaliser : à chaque intervention une analyse des risques est effectuée par Clemessy conjointement avec EDF, de laquelle est rédigé un **Plan de Prévention**.

Pour les travaux à effectuer sur le site, tous les moyens sont mis à disposition par EDF (ex : mise à disposition d'échafaudages, contrôlés par une société agréée et validée par EDF).

Concernant la « **Base vie** » et les locaux associés, réfectoires, sanitaires, magasin, etc, ces équipements sont mis à disposition par EDF.

Pour les moyens de déplacement dans le site, un véhicule Type « Kangoo » diesel n° 4828 XT 68, un véhicule type « Boxer » n° 3754 XJ 68 ont été vus par les membres lors de la visite.  
Ces véhicules étaient en bon état.

**Information relevées du site :**

Les véhicules non utilisés sont stationnés dans un « parking prisonnier » à un endroit défini par le client.  
Ces véhicules doivent rester ouverts et accessibles en cas d'incendie.

**Suggestions** : Informer les salariés sur chantier, en leur diffusant les documents cités ci-après :

- Liste des membres CHSCT
- Dernier PV du CHSCT de Mulhouse

**Remarques** : ces documents devraient être disponibles sur chantier et affichés.

**CONCLUSION :**

Les membres du CHSCT remercient le chef de chantier ainsi que les salariés pour leur accueil.